

Questions orales

M. Hees: Bien entendu, le ministre n'a pas répondu à ma question. A-t-il reçu des assurances, soit des présidents des banques à charte ou du gouverneur de la Banque du Canada qu'on n'augmentera pas maintenant les taux d'intérêt? Oui, ou non? Allons, qu'il réponde.

LA CUEILLETTE DE PIÈCES DE MONNAIE EN ARGENT
POUR LA REFORTE AUX É.-U.—LES MESURES
ENVISAGÉES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines j'attirais l'attention du ministre des Finances sur une pratique qui n'a cessé de s'étendre depuis lors. En effet, c'est devenu une véritable combine selon laquelle des Américains viennent chez nous et recueillent, au moyen de machines, les pièces de monnaie canadienne en argent et les rapportent aux États-Unis où ils en retirent de très gros profits. Qu'entend faire le gouvernement à ce sujet?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis gré au député d'avoir attiré mon attention à ce sujet il y a deux semaines. Il est vrai que le prix de l'argent a augmenté, à la suite de celui de l'or. Il y a eu une certaine tendance à acheter les pièces en argent et à les sortir du pays pour les transformer. J'ai étudié cette question très soigneusement et j'informerai le très honorable député des mesures exactes qui ont été prises.

M. Diefenbaker: Alors qu'on étudie la question, des Américains qui s'occupent surtout de camionnage font des affaires d'or. Je demande s'il n'y aurait pas lieu de soit adopté un arrêté en conseil, semblable à celui de 1970 qui interdisait ce genre d'activité à moins d'un permis. Cet arrêté en conseil a été aboli en 1971. Le ministère ne s'occupera-t-il pas sur-le-champ de rendre un arrêté en conseil afin de faire cesser cette combine?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il est clair, monsieur l'Orateur, que le gouvernement s'occupe avant tout de protéger la monnaie canadienne à l'intérieur du pays. Comme le sait le très honorable représentant, en vertu de la loi sur la monnaie, nous ne pouvons que statuer sur la fonte de la monnaie au Canada. Il sait également que, étant donné qu'il s'agit de monnaie frappée après 1968, composée surtout de nickel, la monnaie en circulation n'a pas encore été affectée. J'ai examiné les mesures prises antérieurement auxquelles le très honorable représentant a fait allusion; s'il y a lieu d'agir, nous l'annoncerons en temps opportun.

* * *

LES TRANSPORTS

LES DÉRAILLEMENTS—DEMANDE DE CRÉATION D'UN
COMITÉ D'ENQUÊTE

M. Jack Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné mes questions antérieures et le fait que le rapport de 1972 de la Commission canadienne des transports qu'on vient de déposer fait état de 327 déraillements en 1972, contre

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

271 en 1971, le ministre nommera-t-il un comité spécial afin d'enquêter à fond sur ces accidents?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce que fait actuellement la Commission. J'attends son rapport.

LE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le 30 janvier dernier, au cours d'un débat sur la sécurité ferroviaire, le secrétaire parlementaire a affirmé que le rapport sur cette question était presque terminé et serait bientôt accessible. Le ministre peut-il dire quand ce rapport sera prêt?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que cette déclaration était exacte.

* * *

LES ÉDIFICES DE L'ÉTAT

LA CONSTRUCTION FUTURE ET LES RÉGIONS LES PLUS
TOUCHÉES PAR LE CHÔMAGE

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Songe-t-il à élaborer une politique qui canaliserait vers les régions du Canada où le chômage est élevé l'expansion future de la construction d'édifices gouvernementaux destinés à loger les services nationaux essentiels, à condition que ces services puissent y fonctionner avec efficacité?

• (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je remercie le député de m'avoir donné préavis de cette question, et d'avoir fait preuve de patience. Depuis quelque temps déjà, le gouvernement a pour politique de chercher de nouvelles possibilités de décentraliser les services et les entreprises nationales en vue de faire prendre conscience aux Canadiens de la présence fédérale et d'améliorer les services tout en offrant des emplois. L'emplacement de certains services comme l'hôtel de la monnaie à Winnipeg en est un exemple. Il y a certains services qui, pour des raisons d'efficacité, doivent demeurer dans la capitale nationale, mais nous continuerons de décentraliser, comme nous l'avons fait jusqu'ici, et j'espère que la circonscription du député ne sera pas oubliée.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES COURS DE
GESTION AGRICOLE À L'INTENTION DES FEMMES

M. Elias Nездoly (Meadow Lake): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Étant donné que les agriculteurs ont droit à des subventions gouvernementales pendant qu'ils suivent des cours de gestion agricole et que les femmes n'y ont pas droit, bien qu'un grand nombre d'entre elles s'occupent de gestion agricole, le ministre a-t-il envisagé de modifier la politique gouvernementale afin que ce programme s'applique également aux femmes de la campagne?